

De 2005-2006 à 2014-2015, la population enseignante, exprimée en équivalents temps plein, a augmenté de 12,6 % dans l'enseignement maternel ordinaire, de 10,2 % au niveau primaire, de 2,2 % au niveau secondaire et de 23,8 % dans l'enseignement spécialisé. Les décrets portant sur l'amélioration de l'encadrement maternel et primaire, le renforcement de l'encadrement au premier degré du secondaire, et l'encadrement différencié, ont apporté leurs effets positifs sur l'encadrement, dans la mesure où les ratios « élèves / ETP enseignant » ont globalement diminué entre 2005 et 2010. Au cours des quatre dernières années, le ratio s'est stabilisé tant dans l'enseignement fondamental (15,8 au maternel et 14,2 au primaire) que dans l'enseignement secondaire (9,6).

La population étudiée concerne les enseignants dénombrés en « équivalents temps plein »¹ (ETP), prestés ou non, rémunérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles². Les personnes ayant opté pour un départ anticipé à la retraite (DPPR)³ ont été exclues des statistiques. Le rapport « élèves / ETP enseignant » proposé ci-dessous ne représente pas le nombre moyen d'élèves par classe. D'abord, l'horaire d'un élève nécessite plus d'un ETP enseignant. Ensuite, la détermination du nombre d'ETP n'est pas strictement proportionnelle au nombre d'élèves, mais résulte d'une attribution de périodes ou d'emplois par paliers, les premières tranches d'élèves rapportant davantage d'encadrement que les dernières. Enfin, dans le secondaire, où l'encadrement est calculé distinctement par degré et forme d'enseignement, les élèves du premier degré, et des deuxième et troisième degrés de qualification génèrent davantage d'encadrement que ceux des deuxième et troisième degrés de transition. Outre la population scolaire, la spécificité des réseaux et la structure des écoles ont une incidence non négligeable sur le nombre d'ETP.

Évolution du personnel enseignant dans l'enseignement ordinaire par réseau (fig. 27.1)

Dans l'enseignement maternel ordinaire, le nombre d'enseignants a augmenté de 12,6 % de 2005-2006 à 2014-2015, passant de 9 779 à 11 012 ETP. Cette évolution s'explique par une hausse de 7,2 % de la population scolaire en dix ans et par les mesures de renforcement de l'encadrement prises en 2005 et 2006 (meilleure comptabilisation des élèves) et 2009 (encadrement différencié : création de 123 ETP). La croissance des effectifs a été particulièrement élevée dans l'enseignement libre subventionné +16,2 %, contre +10 % dans l'enseignement officiel subventionné et +13,7 % dans le réseau de la Fédération.

Aux niveaux primaire et secondaire ordinaires, les effectifs globaux ont augmenté de respectivement 10,2 % et 2,2 % pour atteindre 22 365 et 37 412 ETP en octobre 2014. Ces hausses résultent en bonne partie de la mise en œuvre de décrets visant à renforcer l'encadrement au cours des dix dernières années : en P1/P2 et dans les implantations primaires de petite taille à partir de 2005-2006 (création de 713 ETP), au premier degré du secondaire à partir de 2008-2009, pour l'encadrement différencié à partir de 2009-2010 (+ 336 ETP au primaire et +432 ETP au secondaire). L'augmentation de la population scolaire au primaire depuis 2006 (+5,8 % en neuf ans) et au secondaire depuis 2011 (+2,7 % en trois ans) contribue également à la croissance des charges. Dans l'enseignement secondaire, l'évolution diffère toutefois de manière sensible entre les réseaux : le nombre d'enseignants de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles a diminué de 1,8 % en dix ans du fait de la baisse de sa population scolaire, alors qu'il a augmenté de 0,3 % dans l'officiel subventionné et de 4,5 % dans le libre subventionné.

Évolution du ratio « élèves / ETP enseignant » dans l'enseignement ordinaire par réseau (fig. 27.2)

Dans l'enseignement fondamental, les ratios mettant en regard les charges enseignantes et les populations scolaires ont diminué de manière continue jusqu'en 2009-2010, en conséquence des mesures de renforcement de l'encadrement. Ils sont

depuis lors restés relativement stables. En 2014, le rapport s'élève à 15,8 élèves par ETP enseignant dans l'enseignement maternel (contre 16,5 en 2005) et à 14,2 élèves par ETP dans l'enseignement primaire (contre 14,8 en 2005).

Dans l'enseignement secondaire, une baisse du ratio a été amorcée en 2006-2007, mais elle s'est arrêtée en 2010-2011. Au cours des trois années suivantes, on a observé une légère remontée, puis de nouveau une légère baisse en 2014 pour retrouver un taux de 9,6 élèves par ETP, identique à celui de 2007 et 2008. Cette évolution récente résulte d'une croissance de 1,3 % des ETP par rapport à 2013, alors que la population scolaire n'augmentait que de 0,6 %. Cette différence s'explique par le décalage entre le moment où se calcule l'encadrement et l'année scolaire au cours de laquelle il est d'application⁴. Le ratio est systématiquement supérieur dans l'enseignement libre subventionné. D'une part, au primaire et au secondaire, un seul cours philosophique est organisé dans le libre confessionnel, alors que dans l'officiel et le libre non confessionnel il peut y avoir jusqu'à six cours différents, en fonction des demandes des parents. Ainsi, pour cent élèves d'une même année d'études, on aura quatre groupes (huit périodes) dans le libre confessionnel, mais, le cas échéant, le double dans un autre réseau si les six cours sont organisés. Un autre facteur explicatif, au niveau fondamental, est la taille moyenne des implantations plus élevée dans le réseau libre subventionné, ce qui, compte tenu du mode de calcul, génère des économies d'échelle au niveau de l'encadrement. En octobre 2014, on compte en moyenne 207 élèves par implantation dans le libre, contre 134 dans l'officiel subventionné et 178 dans le réseau de la Fédération. Enfin, au niveau secondaire, dans l'officiel subventionné, le ratio moins élevé s'explique par le poids des sections qualifiantes, qui bénéficient d'un meilleur encadrement : 53 % des élèves de ce réseau fréquentaient les deuxième, troisième et quatrième degrés de qualification en octobre 2014, contre respectivement 25 % et 29 % dans le réseau de la Fédération et dans le libre subventionné.

Évolution du personnel enseignant dans l'enseignement spécialisé par réseau (fig. 27.3)

C'est dans l'enseignement spécialisé que la hausse des effectifs a été la plus marquée : de 6 527 ETP enseignants en octobre 2005 à 8 080 ETP en 2014, soit une augmentation de 23,8 %. La croissance s'est élevée à 12,1 % sur les cinq dernières années, conséquence logique d'une forte augmentation de la population scolaire (+9,9 % depuis 2009-2010)⁵ couplée à un ensemble de mesures visant à améliorer l'encadrement.

Évolution du ratio « élèves / ETP enseignant » dans l'enseignement spécialisé par réseau (fig. 27.4)

La mise en relation de l'évolution du nombre d'ETP enseignants à celle du nombre d'élèves de l'enseignement spécialisé fournit un ratio qui passe de 4,7 à 4,5 élèves par ETP en dix ans, résultant d'un accroissement de la population scolaire plus lent que celui de l'effectif enseignant. Contrairement à ce que l'on observe dans l'enseignement ordinaire, le ratio est ici le plus élevé dans l'enseignement officiel subventionné, soit 4,7 élèves/ETP, contre 4,4 dans le libre et 4,5 dans le réseau de la Fédération. Ces légères différences reflètent certaines spécificités concernant les niveaux, types et formes d'enseignement organisés par les réseaux.

1 Un « équivalent temps plein » représente l'unité de mesure d'une charge budgétaire.

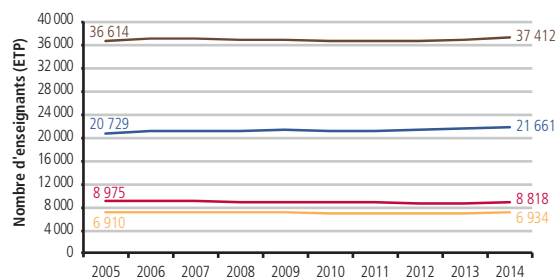
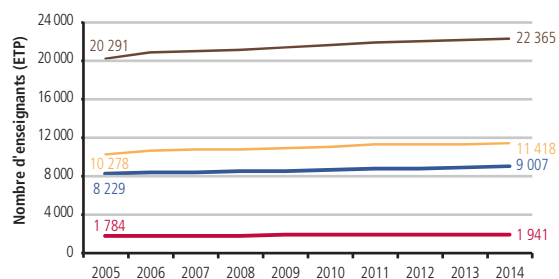
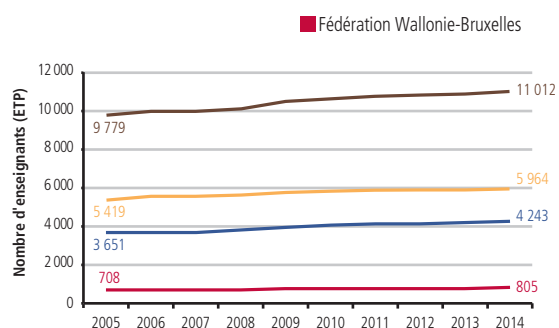
2 Le nombre d'enseignants « ETP » correspond au nombre de charges « ETP » rémunérées par la Fédération Wallonie-Bruxelles au mois d'octobre de l'année scolaire. Il concerne non seulement les enseignants en poste mais également ceux qui sont détachés, en mission, en congé de maladie et de maternité, etc., soit 4 % des enseignants hors DPPR.

3 Ces mesures de fin de carrière sont des mises en disponibilité volontaires pour départ précédant la pension de retraite telles que le permettent les articles 7 à 10 de l'Arrêté Royal du 31 mars 1984.

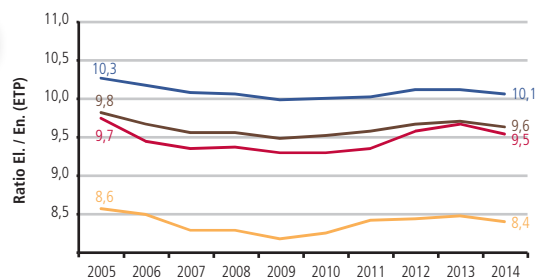
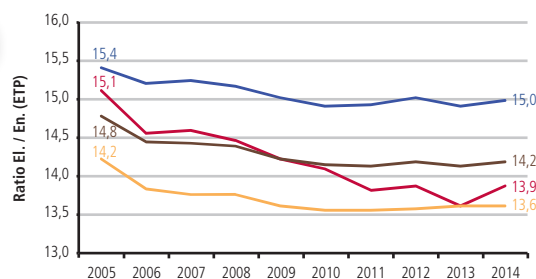
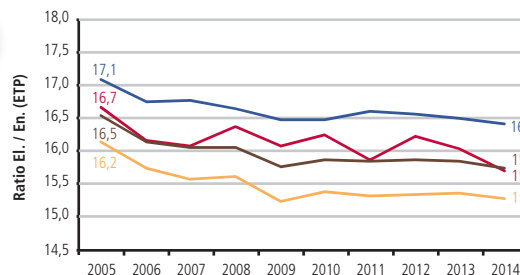
4 Au primaire et au secondaire ordinaire, l'encadrement pour une année scolaire est, en règle générale, calculé sur base de la population scolaire du 15 janvier précédent ; la variation des ETP enseignants suit dès lors avec un an de retard celle des élèves.

5 Voir l'indicateur 6 (*Publics de l'enseignement spécialisé : effectifs et âges*)

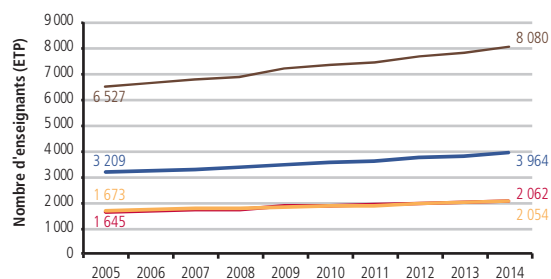
27.1 Évolution du personnel enseignant dans l'enseignement ordinaire par réseau - Situation du mois d'octobre 2014



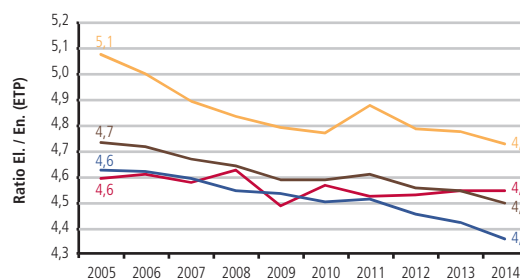
27.2 Évolution du ratio « élèves / ETP enseignant » dans l'enseignement ordinaire par réseau - Situation du mois d'octobre 2014



27.3 Évolution du personnel enseignant dans l'enseignement spécialisé par réseau - Situation du mois d'octobre 2014



27.4 Évolution du ratio « élèves / ETP enseignant » dans l'enseignement spécialisé par réseau - Situation du mois d'octobre 2014



En octobre 2014, dans l'enseignement secondaire ordinaire, le nombre d'équivalents temps plein du personnel enseignant s'élève à 21 661 dans l'enseignement libre subventionné ; ce qui fournit un ratio « Elèves / ETP enseignant » de 10,1 contre 9,6 tous réseaux confondus.